



## Engagement entre les associations et la ville de Forcalquier

Les associations contribuent aussi bien à l'intérêt général, à la cohésion sociale, la solidarité, la cohérence qu'à l'épanouissement des citoyens. La vie associative constitue un outil essentiel pour le développement local, l'apprentissage de la citoyenneté, la vie dans la commune.

La commune de Forcalquier et les associations qui adhèrent à cette charte s'engagent à la respecter dans un objectif d'intensifier la coopération dans une démarche d'intérêt général.

Cette charte est fondée sur les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, renforce des relations basées sur la confiance réciproque, le respect, l'indépendance des associations.

### Les valeurs et les principes

Ce sont les appuis de notre démocratie et de notre vivre ensemble.

Les valeurs qui fondent notre pacte républicain : la liberté individuelle, l'égalité des droits des hommes et des femmes, la fraternité, la tolérance, la non-discrimination et la laïcité.

- Encourager la participation des Forcalquiérens et Forcalquierennes à la vie locale
- Renforcer l'attractivité de la ville
- Participer aux événements de la ville
- Aller vers un comportement éco-citoyen dans une démarche de développement durable en mettant en place des actions simples qui respectent l'environnement.
- Un règlement intérieur des salles est affiché et doit être respecté en tous points
- Il est demandé d'apporter un soin particulier lors de l'occupation des salles et de respecter les lieux
- Impulser la culture et le sens civique

### Les engagements des associations

Les associations s'engagent à respecter et faire respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratiques conformément à l'esprit de la loi 1901.

Les associations s'engagent à :

- Avoir une vie associative réelle
- Créer les conditions favorables pour encourager l'accès de tous
- Mettre en place un règlement intérieur permettant d'installer un cadre et de lutter contre les violences et la discrimination.
- Assurer la transparence financière vis-à-vis de leurs adhérents.
- Faciliter la formation de leurs bénévoles, de leurs salariés.
- Sensibiliser les jeunes au fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités.
- Ouvrir leurs activités à un public le plus large possible et en particulier aux personnes porteuses de handicaps
- Adopter un comportement éco-citoyen :
  - ° en étant attentives à une consommation raisonnée des fluides dans les locaux mis à leur disposition.
  - ° en respectant les consignes de tri des déchets. ° Eteignant les lumières

### Les rapports extérieurs :

- Communiquer avec la commune régulièrement dès qu'il y a un changement (status, membres du bureau, contact...)
- L'affectation des salles fait obligatoirement l'objet d'une convention entre la commune et l'utilisateur
- Transmettre les éléments financiers et le dossier nécessaire pour toute demande de subvention
- Mentionner dans leurs communications les partenariats et soutiens de la commune
- Aller vers le développement de collaboration et mutualisation inter associatives
- Respecter les biens publics
- Avoir une considération pour les services municipaux
- Invitation de l'élu concerné au moins un mois à l'avance

## Les engagements de la ville de Forcalquier

- Faciliter les échanges et projets inter-associatifs
- Promouvoir les associations et leurs bénévoles par :
  - ° Diffusion d'information via les supports de communication de la ville.
  - ° Organisation annuelle de la fête des associations
  - ° Organisation annuelle d'événements ( Forca'sport, festiloup...)
    - Encourager la formation des responsables associatifs
    - Signer lorsque cela s'avère nécessaire une mise à disposition des locaux
    - Apporter une aide logistique et matérielle par la mise à disposition d'espaces et le prêt de matériel lors de manifestation
    - Action de mutualisation des locaux pour la bonne gestion des locaux communaux et la maîtrise des consommations (eau, électricité, chauffage.)
    - Dématérialiser autant que possible les documents et modes de communication.

## Modalités d'application de la charte

L'interlocuteur principal des démarches administratives est le service « Festivité et vie associative »

En adhérant à cette charte, la commune et les associations réaffirment les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et expriment la volonté de renforcer leur partenariat.

Tout aide de la commune est subordonnée au respect de cette charte.

Signature du président de l'association

Signature de la mairie